Première Assemblée générale de l’ASBL Ropi

29 / 06 / 2015

Contents

[2 Agenda de l'AG 2](#_Toc434700033)

[3 Fiche pratique du fonctionnement de l'AG 2](#_Toc434700034)

[3.1 Quels sont les pouvoirs de l’A.G ? 2](#_Toc434700035)

[3.2 Cas plus spécifiques 2](#_Toc434700036)

[3.3 Comment voter valablement en AG ? 3](#_Toc434700037)

[4 Présentation des Fondateurs et Administrateurs actuels 3](#_Toc434700038)

[5 Rapport des activités de 2010 à fin 2014. 4](#_Toc434700039)

[6 Comptabilité 4](#_Toc434700040)

[6.1 Bilan 2014 4](#_Toc434700041)

[6.2 Budget 4](#_Toc434700042)

[6.2.1 Recettes depuis le début des activité en 2010 5](#_Toc434700043)

[6.2.2 Dépenses 5](#_Toc434700044)

[7 Registre des membres 6](#_Toc434700045)

[8 Election du CA 6](#_Toc434700046)

[9 Annexes 6](#_Toc434700047)

# Agenda de l'AG

L'Assemblée Générale des membres de l'asbl Ropi a eu lieu le 29 juin 2015 à la Bibliothèque des Comtes de Hainaut, avec l'ordre du jour suivant:

* 19.00 - 19.30 Accueil
* 19.30 - 19.35 Présentation de l’agenda
* 19.35 - 19.50 Présentation des administrateurs et ambassadeurs
* 19.50 - 20.20 Présentation du Ropi
  + Historique  Mission
  + Outils de communication
  + Projets futurs
* 20.20 - 20.40 Présentation des comptes de 2014 et budget de 2015
* 20.40 - 21.00 Election des administrateurs
* 21.00 - 21.30 Mot de la fin et moment de partage convivial

# Fiche pratique du fonctionnement de l'AG

## Quels sont les pouvoirs de l’A.G ?

* Modifier les statuts
* Admettre un nouveau membre
* Exclure un membre actuel
* Nommer et révoquer les administrateurs
* Approuver les comptes annuels, décider des grandes lignes de la stratégie de l’association et approuver le budget de l’année.
* Approuver, modifier le règlement d’ordre intérieur

## Cas plus spécifiques

* Prononcer la dissolution de l’association ou la transformation de sa finalité sociale
* Nommer, décharger le ou les vérificateurs aux comptes le ou les liquidateurs ainsi que de fixer leurs rémunérations si nécessaire.
* Décharger les administrateurs, commissaire au compte, ou en cas de dissolution volontaire, les liquidateurs.
* Décider d’intenter une action en responsabilité contre tout membre de l’association, tout Administrateur, tout commissaire ou toute personne habilité à représenter l’association ou tout mandataire désigné par le conseil d’administration.
* D’indiquer la destination de l’actif net en cas de dissolution de l’association conformément à l’objet social.

**Tout ce qui ne figure pas dans cette liste est conféré au CA.**

## Comment voter valablement en AG ?

1. Les personnes en possession d’une procuration doivent le signaler et la présenter dès le début de l’AG.
2. L’AG peux délibérer que
   1. Si au moins deux membres, de chaque collège est présent ou valablement représenté *(Si le collège n’a pas deux membre, l’entièreté du collège doit-être présent ou valablement représenté)*
   2. Sur les points inscrits à l’ordre du jour *(Un point peut-être rajouté avec l’accord de 1/5 des membres présent ou valablement représentés à n’importe quel moment)*

Dès ce moment, les votes de l’AG sont valables.

1. Les décisions se prennent au consensus. Cependant, si celui-ci n’est pas possible
   1. Deux collèges sur trois doivent voter pour
      1. Un collège est « pour » pour peu que **2/3 de ses membres** présents ou valablement représenté **aient votés « pour »**
      2. A la demande d’au moins 1/3 des membres présents ou valablement représenté, la décision peut être renvoyée à la prochaine AG ou le critère sera la majorité simple dans les collèges. *(A condition que les décisions ne portent pas sur la charte ou les statuts)*

Les votes se font à mains levées sauf

* Si la décision concerne une personne
* Si un membre demande que le vote se fasse à bulletin secret

Une personne qui s’est abstenu dans le cadre d’un vote à main levé est retirée du nombre total des votants. Cette personne peut, si elle le souhaite s’expliquer sur son abstention après le vote.

Dans le cadre d’un vote à bulletin secret, les votes blancs et nuls sont retirés du nombre de votants.

# Présentation des Fondateurs et Administrateurs actuels

Par ordre alphabétique:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prénom, Nom** | **Fonction particulière** | **Photo** |
| Alexandre Bertrand | **Fondateur et Administrateur - Trésorier**.  Candidat à sa réélection comme Administrateur mais démissionnaire du poste de trésorier. |  |
| Joëlle Bierna | **Fondatrice et Membre bénévole**. |  |
| Laurent Cardon | **Fondateur et Administrateur - Secrétaire.**  Candidat à sa réélection comme Administrateur. |  |
| Fabian Dortu | **Fondateur et Administrateur Secrétaire.**  Candidat à sa réélection comme Administrateur. |  |
| Jacqueline Hanneuse | **Fondatrice et Administratrice -Trésorière.**  Candidate à sa réélection comme Administratrice. |  |
| Pierre Maurage | **Fondateur** |  |
| Françoise Meuleman | **Fondateur et Membre bénévole.** |  |
| Nathalie Urbain | **Fondatrice** | C:\Users\Fabian\Dropbox\assoc\ROPI\Membres\photo-CV_équipe\Nathalie_Urbain.jpg |

# Rapport des activités de 2010 à fin 2014.

Voir document annexe.

# Comptabilité

**L'asbl opte pour** **la comptabilité simplifiée des asbl**

## Bilan 2014

Actif :

200. Frais de constitution : 131,04€

Passif :

100. Patrimoine de départ : 131,04€

## Budget

### Recettes depuis le début des activité en 2010

Total des recettes: 6 009€ + 50R

* Effectives : 3593€ + 10R
  + Bourse Fondation Roi Baudouin: 3518€
  + Cotisations :
    - 75€
    - 10 R
* Espérées : 2 416,63€ - 40R
  + Cotisations :
    - 75€
    - 40 R
  + Rédimage 5% :
    - 0€
  + Education pérennante :
    - 10€/h : 300€
  + Budget Marcourt : 2 416,63€

### Dépenses

* D’outils de communications et des Ropis : 3000€
  + Billets : 2 041,63€
  + Autres (Autocollants, ambassadeurs, etc.) : 958,37€
* Dépenses couvertes par Financité
* Frais de formations et de représentation : 300€ - 50R

Pour information, les montants suivants ont été payés par Financité :

2014

* 800€ d’acompte pour la conception graphique

2015

* 1600€ pour la conception graphique
* 43€ de frais de réunion
* 365,78€ pour l’impression des flyers

# Registre des membres

Pour des raisons de confidentialité, le listing des membres est accessible à nos membres uniquement via l'intranet sur www.ropi.be. A ce jour l'asbl compte 10 membres appartenant tous au collège des usagers.

# Election du CA

Les quatre Administrateurs précédents sont tous candidats à leur réélection. A noter qu’Alexandre Bertrand démissionne de son poste de trésorier mais demeure en tant qu'administrateur.

|  |  |
| --- | --- |
| Un nouveau candidat administrateur, Adrien Huygens se propose également de remplacer Alexandre au poste de trésorier. |  |

L'élection des administrateurs a eu lieu par bulletin de votes secret. Le dépouillement a été effectué par un de nos nouveaux membres.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Prénom, Nom** | **Voix POUR** | **Voix CONTRE** | **ABSTENTIONS** |
| Alexandre Bertrand | 8 | 0 | 0 |
| Laurent Cardon | 8 | 0 | 0 |
| Fabian Dortu | 8 | 0 | 0 |
| Jacqueline Hanneuse | 8 | 0 | 0 |
| Adrien Hygens | 8 | 0 | 0 |

# Annexes

* Charte Ropi
* Outils de communication
* Statuts
* Bulletin d'inscription des membres
* Bulletin d'élection du CA